

# FOCUS

# LE PATRIMOINE DE L'EAU AU FIL DE L'ARCONCE



**PAYS  
CHAROLAIS  
BRIONNAIS**

**VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE**

# SOMMAIRE

**3 Introduction**

**4 Charolles, une ville ceinturée d'eau**

**6 La vallée de l'Arconce, une occupation ancienne**

**8 L'Arconce, obstacle à la circulation des hommes et des marchandises ?**

**12 L'eau, une ressource : Irriguer**

**14 L'eau, une ressource : Le moulin, élément incontournable de la vie quotidienne de nos ancêtres**

**18 L'eau, une ressource : L'abreuvement**

**20 Une réserve de biodiversité**

**22 Comment gérer la rivière aujourd'hui ?**

## **Crédit couverture**

La vallée de l'Arconce, vue du ciel  
© A.Michel

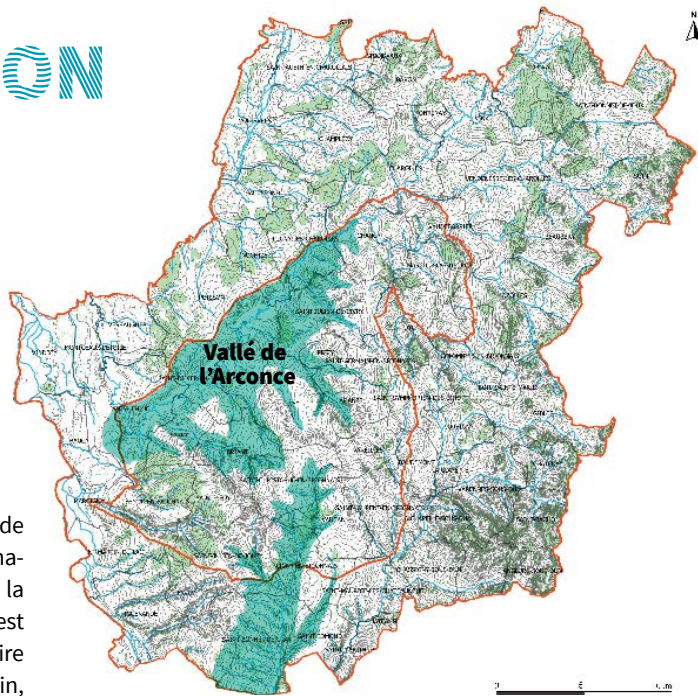
## **Maquette**

© Emile Goyard - Pays Charolais-Brionnais  
d'après DES SIGNES studio Muchir Desclouds 2018

## **Impression**

© Allbee.fr - 71160 Digoin

# INTRODUCTION



L'Arconce est l'un des nombreux affluents de la Loire en rive droite, traversant le pays Charolais-Brionnais. Elle prend sa source dans la commune de Mary, à environ 15 km au sud-est de Montceau-les-Mines, et se jette dans la Loire à Varennes-Saint-Germain, au sud de Digoin, après avoir parcouru 100 km. Elle est alimentée par plusieurs petits affluents en rive gauche, dont la Semence, l'Ozollette, le Sermaize et la Belaine, provenant des monts du Charolais et du plateau brionnais

**Carte présentant les limites du Bien, candidat au patrimoine mondial, et de sa zone-tampon** © Agence Sonia Fontaine

Entre Charolles et Anzy le Duc, la vallée formée par la rivière constitue un des plus beaux paysages du Charolais-Brionnais et le cœur du paysage culturel de l'élevage bovin charolais, candidat à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO). La Route Départementale 10, qui surplombe la rivière en rive droite, offre une succession de vues sur ce paysage, marqué par les nombreux méandres de la rivière, un relief valloné, de riches prairies délimitées par des haies, des villages et fermes, édifiés en grande partie dans le calcaire local, aux teintes blondes et dorées. L'élevage bovin s'y est développé depuis plus de 300 ans.



**Vue de la vallée de l'Arconce depuis Busseuil (commune de Poisson)** © D. Fayard





Plan de Charolles au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec le tracé de l'ancienne enceinte fortifiée en jaune (par F. Chaléat), archives départementales 21, cote C 1006

# CHAROLLES, UNE VILLE CEINTURÉE D'EAU

L'existence d'une place forte à Charolles est attestée au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Elle appartient alors à Lambert, comte de Chalon. Le site présentait deux avantages pour la défense : une implantation en hauteur grâce à la présence d'un éperon rocheux et la protection de l'eau, offerte par la confluence de deux rivières – l'Arconce et la Semence (petit cours d'eau de 19 km prenant sa source à Verosvres).

Une ville se développe sur la pente entre le château, construit au sommet de l'éperon, et la confluence. Un peu en amont de celle-ci, un bief est créé pour relier les deux rivières, faire fonctionner un moulin et ceinturer d'eau l'extrémité ouest de la ville. Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, deux murs d'enceinte successifs sont construits le long des berges, afin de renforcer la protection de la petite cité.

L'Arconce et la Semence sont donc utilisées en premier lieu à Charolles pour leur rôle de protection. Les deux rivières et le bief qui les relie servent de « douves » autour des fortifications de la ville, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. . Trois portes donnaient accès à la ville fortifiée, dont celle de Champagny (en direction de Paray) et celle de la Balance (en direction de Bois-Sainte-Marie et La Clayette), accessibles à l'origine par des pont-levis qui enjambaient les cours d'eau.



**Vue de l'ancienne porte de Champagny. Elle était à l'origine flanquée de deux tours circulaires, dont seules les deux moitiés sont aujourd'hui conservées.** © A.Michel

# LA VALLÉE DE L'ARCONCE, UNE OCCUPATION ANCIENNE

Entre Charolles et Anzy-le-Duc, l'Arconce marque une frontière naturelle entre le Charolais et le Brionnais. Au nord, elle est dominée par un vaste plateau de 300 m d'altitude, qui la sépare de la vallée de la Bourbince. Au sud, elle s'ouvre sur le Brionnais et plusieurs petits vallons creusés par ses affluents.

A l'image de nombreuses vallées, très tôt utilisées par les humains pour leurs migrations et leurs déplacements, celle de l'Arconce a été empruntée dès le Moyen-âge par des voies de circulation franchissant la rivière. En revanche, aucune route ancienne ne la longe, excepté le grand chemin de Charolles à Marcigny (actuel RD10), aménagé seulement au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au sommet du coteau dominant la vallée au nord.







Lieu de passage, la vallée de l'Arconce est également habitée depuis plusieurs siècles. Au Moyen-âge, des sites importants s'implantent à proximité de la rivière ou sur le coteau ; établissements religieux, tels le prieuré d'Anzy-le-Duc, fondé en 876, ou celui de Varenne-l'Arconce, dépendant du prieuré des dames de Marcigny, au XI<sup>e</sup> siècle. Plusieurs châteaux sont également construits, tel le château de Busseuil, attesté au X<sup>e</sup> siècle et dont subsiste la motte castrale, ou encore les châteaux de Lugny, Chevenizet, Montessus et Moulin-l'Arconce, dont les premiers seigneurs sont attestés au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.



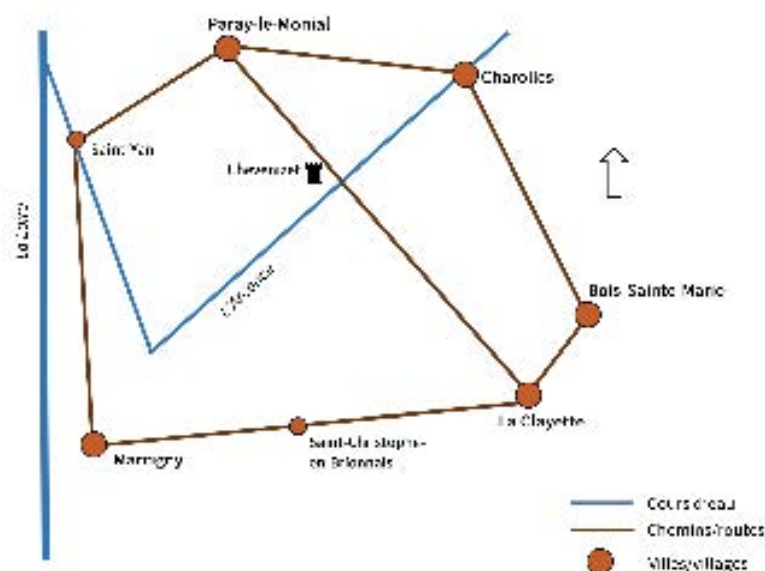
**1. Vue du château de Montessus (commune de Changy) depuis la vallée de l'Arconce** © A.Michel

**2. Vue de l'ancien prieuré d'Anzy-le-Duc, depuis l'Arconce**  
© A.Michel

**3. Vue du château de Moulin-l'Arconce, avant sa démolition dans les années 1920, carte postale, vers 1900, archives départementales 71**

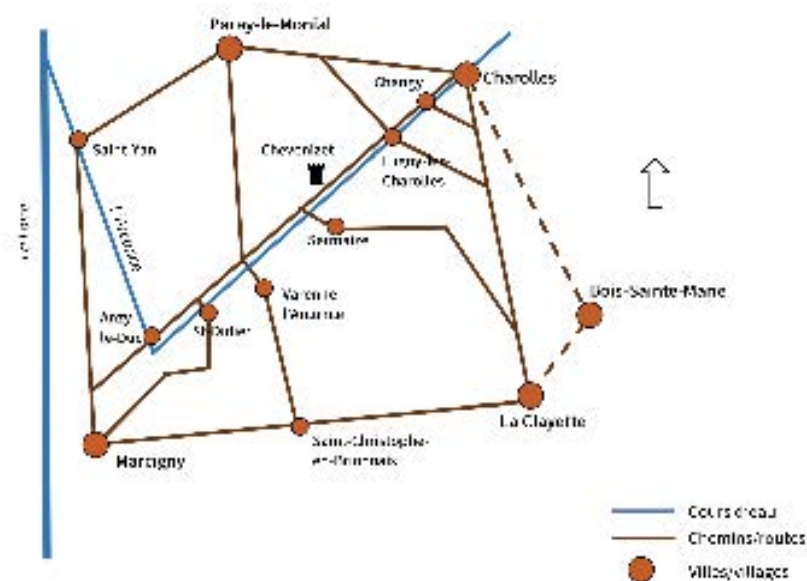
**4. Vue de la façade sud du château de Chevenizet (commune de Nochize) que l'on aperçoit depuis la vallée de l'Arconce, carte postale, vers 1900, archives départementales 71**

**5. Vue de la façade principale du château de Lugny-lès-Charolles, carte postale, vers 1900, archives départementales 71**



Carte simplifiée des routes et ponts sur l'Arconce au XVII<sup>e</sup> siècle

© A.Michel



Carte simplifiée des routes et ponts sur l'Arconce, aujourd'hui © A.Michel



# L'ARCONCE, OBSTACLE À LA CIRCULATION DES HOMMES ET DES MARCHANDISES ?

Dès le Moyen-âge (peut-être même dès l'Antiquité), la vallée de l'Arconce est traversée par des routes importantes permettant de relier le Charolais aux régions voisines ; Brionnais, Lyonnais, Forez et Bourbonnais. Avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, trois routes franchissent la rivière. L'une d'elles relie Paray-le-Monial à Charolles et se poursuit vers Bois-Sainte-Marie, La Clayette et la vallée d'Azergues pour rejoindre le Beaujolais et le Lyonnais. La seconde traverse une partie du Brionnais et permet la liaison directe de Paray-le-Monial à Bois-Sainte-Marie et La Clayette, sans passer par Charolles. La troisième route est celle qui relie Paray-le-Monial à Marcigny.

Une enquête de 1757 (arch. dép. 21, C 3530-3531), réalisée auprès des curés des paroisses de Bourgogne, permet de constater que la liaison entre le Charolais et le Brionnais et les régions voisines est difficile. Le plus simple – et le plus sûr – est d'emprunter la route reliant La Clayette à Charolles, puis de poursuivre si besoin vers Paray-le-Monial ou Digoin. La seconde route est en revanche peu recommandable, comme en atteste le témoignage du curé de Saint-Symphorien-des-Bois : « *Le grand chemin qui de Paray, passant Faussepurcher, va à la Pouge et La Claiette [La Clayette] est impraticable* ». La troisième route – entre Paray et Marcigny – franchit difficilement l'Arconce à Saint-Yan : « *Il y a une fort mauvaise planche, mal entretenue, pour la passer quand elle est fort basse, et pour peu qu'elle grandisse, on la traverse avec un petit bateau, ce qui fait un tort considérable aux commerçans du Charolois, Bourbonnois, Forest et*

*d'Auvergne ne pouvant passer leurs marchandises.* » Le curé de la Saint-Yan considère ce grand chemin comme « point travaillé et fort mauvais ».

Ces difficultés de circulation ne pouvaient perdurer dans un territoire qui, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, se développe grâce au commerce des bovins et aux foires, notamment à Charolles, Paray-le-Monial, La Clayette, Saint-Christophe-en-Brionnais, Marcigny ou encore Saint-Julien-de-Civry et Oyé.



VARENNES-L'ARCONCE (S.-et-L.) — Le Pont sur l'Arconce  
**Pont de Tolley à Varenne-l'Arconce construit dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, carte postale, vers 1900, archives départementales 71**

**1. Le pont métallique d'Orcilly, à Lugny-les-Charolles (fin du XIX<sup>e</sup> s.) et celui de Sermaize, érigé en 1890, présentent un intérêt patrimonial certain, car ils sont conservés en grande partie dans leur état d'origine. Leurs tabliers (plateforme supérieure du pont où passe la circulation) n'ont pas été transformés et élargis à notre époque, contrairement à beaucoup de vieux ponts.**

**2. Le pont de Saint-Didier-en-Brionnais (deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> s.)** © A.Michel

**3. Pont d'Anzy le Duc (deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> s.)**

**4. Le pont de Lugny-les-Charolles (deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> s.)**



Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la volonté de renforcer le réseau routier est perceptible. De nouveaux points de franchissement de la rivière sont aménagés. Un pont est par exemple construit à Changy en 1689, réparé en 1693, rebâti en 1697, à nouveau réparé en 1703 et 1715, avant d'être à nouveau dégradé en 1728 (arch. dép. 21, C 7521 à 7524). En 1757, le curé de la paroisse explique que lorsque l'ouvrage est en état, « *le chemin naturel et le plus court pour aller de Digoin et de Paray à la Claitte [La Clayette], à Beaujeu, à Charlieu est de passer à Changy* ». En évitant d'aller jusqu'à Charolles, « *cela abrègeait leur chemin [aux marchands] de deux à trois lieues.* ». A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un pont de bois est attesté à Orcilly, dans la paroisse de Lugny. Le marquis de Vichy-Chamron, seigneur de Chevenizet, propose aussi de rétablir un ancien le pont de pierre, à proximité de son château, sur le chemin de Paray à Bois-Saint-Marie et La Clayette. Le projet n'aboutit pas. Aujourd'hui, un toponyme, « le pont de pierre », rappelle son emplacement.





Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des ouvrages en pierre, plus solides, sont édifîés comme le pont de Tollecy, dans la paroisse de Varenne-l'Arconce, « *construit par la Province en 1731, appelé dans le devis, pont de St. Christophe, parce que le Sgr. de ce nom en fit voir la nécessité aux Élus, pour la communication du Mâconnais, Lyonnais, Beaujolais, avec la Bourgogne* » (Abbé Claude Courtepée, Description générale et particulière du duché de Bourgogne, 1779). De nouvelles routes sont créées pour rallier Charolles à La Clayette (en délaissant l'ancien itinéraire passant par Bois-Sainte-Marie) et à Marcigny. Dans les années 1770, le marquis de Lévis, seigneur de Lugny-les-Charolles, fait ériger à ses frais un pont avec trois arches dans sa paroisse afin de permettre le passage d'une nouvelle route raccourcissant davantage la liaison de Paray à La Clayette. Un modeste pont de bois (planche avec garde-corps) est également construit à Anzy-le-Duc sur le chemin de Charolles à Marcigny. Cependant, beaucoup de ces ouvrages, dont certains construits en bois, ont une durée de vie limitée et ne résistent pas aux fortes crues. Plusieurs passages à gué – pas toujours empruntables – permettent également de passer la rivière en d'autres endroits.



Les ponts que nous empruntons aujourd'hui, comme celui de la rue de Champagny à Charolles, ou ceux de Lugny-les-Charolles, Sermaize (Poisson), Tollecy (Varenne-l'Arconce), Saint-Didier-en-Brionnais et Anzy-le-Duc, ont été construits dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.



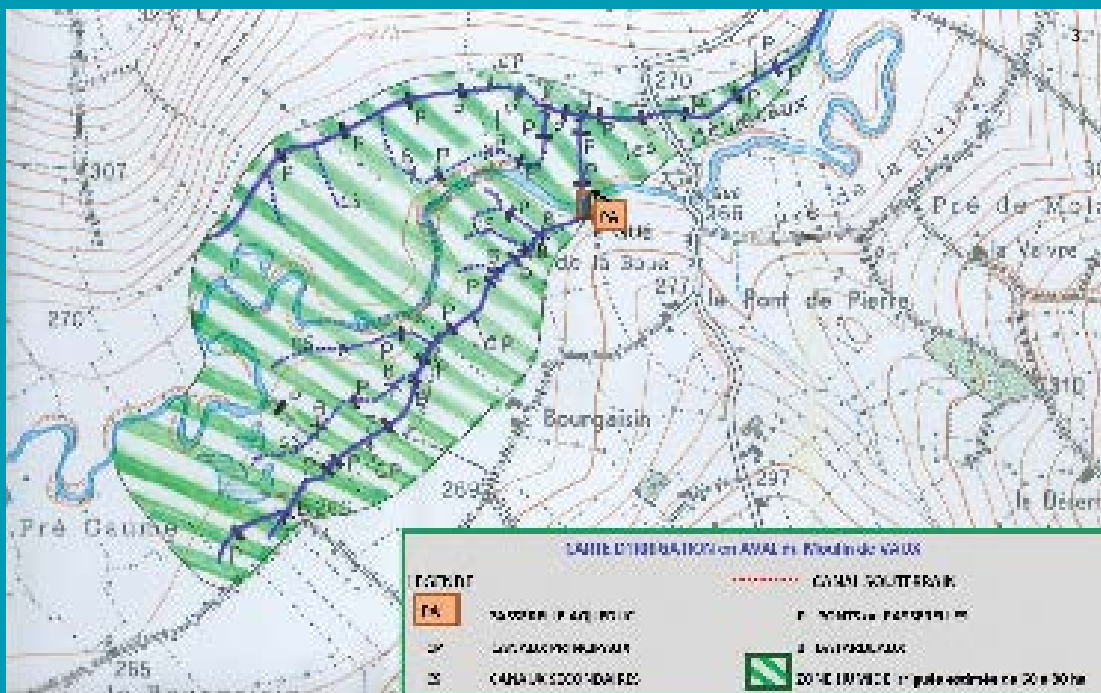




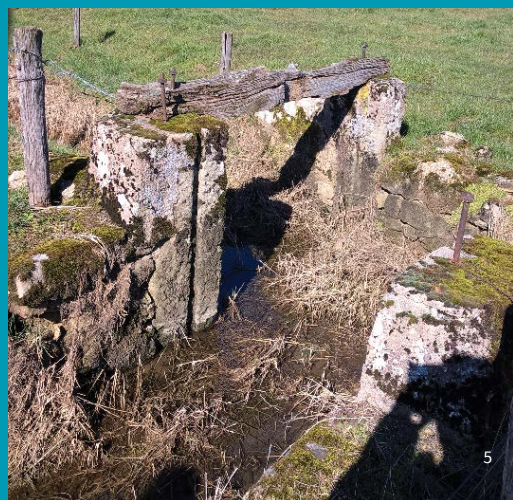
1



2



4



5

# L'EAU, UNE RESSOURCE IRRIGUER

**1, 2 et 4 Vues de rigoles d'irrigation** © D. Fayard et A. Michel

**3. Plan du réseau d'irrigation alimenté par la retenue du moulin de Vaux, à Nochize** © Association du val d'Arconce

**5. Vue des vestiges d'un batardeau** © D. Fayard

**6. Vue de l'aqueduc actuel, ayant remplacé un ouvrage plus ancien** © A. Michel

**7. Vue du système depuis la rive gauche de l'Arconce. Au fond, le château de Chevenizet** © D. Fayard

La vallée de l'Arconce a été un des principaux lieux de développement de l'embouche au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'abbé Claude Courtepée, explique: «*Les prairies, surtout le long de l'Arconce, de la Guye, sont excellentes. On a coupé quantité de bois, esserté les endroits, & il y vient une herbe fine & touffue, propre à engraisser les bestiaux.*» (Description générale et particulière du duché de Bourgogne, 1775)

Cette localisation des prés s'explique par la présence de terrains argilo-calcaires, propices au développement d'une herbe riche et nourrissante. Elle se justifie également par la possibilité de mettre en œuvre une pratique d'irrigation attestée au moins depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. L'irrigation consiste à amener de l'eau de la rivière dans les parcelles agricoles pour en augmenter la fertilité et le rendement. Un système d'irrigation exceptionnel, encore partiellement en état, a été étudié dans la vallée de l'Arconce. Il permettait à l'origine d'irriguer plus de 200 ha de parcelles, en contrebas du château de Chevenizet, de part et d'autre de la rivière, grâce à une passerelle-aqueduc permettant d'acheminer l'eau en rive gauche. Le système, alimenté par une prise d'eau au niveau de la retenue du moulin de Vaux, consiste en un réseau de fossés ou rigoles ponctués de batardeaux, petits ouvrages en pierre dans lesquels coulissent des planches en bois ou des plaques de métal permettant de retenir l'eau.

L'irrigation se pratiquait à la fin de l'hiver pour stimuler la pousse de l'herbe, avant la mise au pré des animaux à partir de février-mars. Les réseaux étaient en quelque sorte communautaires car ils se déployaient sur plusieurs propriétés. Ce partage de la ressource en eau impliquait une réglementation dans les actes de vente et les baux. L'eau ne pouvait être utilisée par chaque usager qu'à certaines périodes et pendant un nombre de jours limité.





# L'EAU, UNE RESSOURCE : LE MOULIN, ÉLÉMENT INCONTOURNABLE DE LA VIE QUOTIDIENNE DE NOS ANCÊTRES



L'Arconce est ponctuée de nombreux moulins à eau. Dans cette région peu ventée, les habitants n'ont eu d'autre choix que d'utiliser l'énergie hydraulique, la force de l'eau pour répondre à leurs besoins. Entre Charolles et Anzy-le-Duc, soit sur environ le tiers de la longueur du cours d'eau, jusqu'à 11 moulins ont existé. La plupart sont encore conservés, bien qu'un seul soit encore en fonctionnement aujourd'hui ; celui de Lugny-les-Charolles, restauré entre 2001 et 2014.

La fréquence de ces installations témoigne de leur importance dans la vie quotidienne de nos ancêtres. Ils permettaient en effet de fabriquer l'huile et la farine, produits à la base de l'alimentation. Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, une partie des surfaces agricoles était encore consacrées à des cultures céréalières – le seigle et le froment (blé tendre) en majorité. Quant à l'huile, elle était fabriquée principalement avec des noix.

La plupart de ces moulins sont anciens, même si leur date de construction initiale reste difficile à déterminer.



**1. Vue de la roue à aubes du moulin de Lugny, installée en 2014** © A. Michel

**2. Vue du moulin de Lugny** © A. Michel

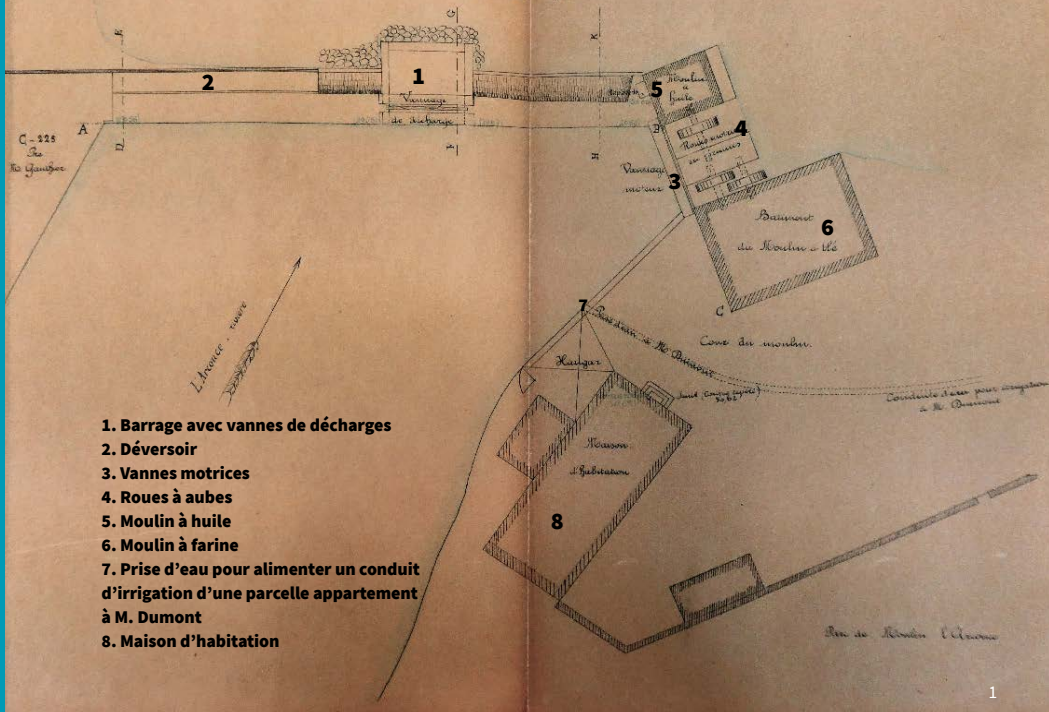
**3. Vue du Moulin de Vaux, reconstruit à la fin des années 1870** © A. Michel

En 1880, l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Rotival, estime que le moulin de Vaux, dans la commune de Nochize, « *paraît remonter à l'année 1368* » (arch. dép. 71, 7 S 9). Plusieurs de ces moulins ont sans doute une origine médiévale. Le fait de posséder un moulin était un privilège seigneurial et les habitants étaient soumis à une taxe (appelée banalité) pour pouvoir en faire usage. La plupart des moulins qui jalonnent l'Arconce et ses affluents sont en effet des moulins seigneuriaux, dits « bannaux », ayant appartenu aux comtes de Charolais, aux seigneurs de Montessus, Lugny, Vaulx de Chizeuil (dans la paroisse de Saint-Julien-de-Civry), Chevenizet, Busseuil et Moulin-l'Arconce ou encore au prieuré bénédictin d'Anzy-le-Duc. En revanche, les ouvrages et les bâtiments actuellement conservés datent pour la plupart du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'image des vannages de Charolles sur l'Arconce et la Semence, refaits au début des années 1840, du moulin du Cray à Anzy le Duc dont le bâtiment principal est édifié en 1868 ou du moulin de Vaux, reconstruit à neuf sur la rive opposée au moulin d'origine à la fin des années 1870.



# Plan du barrage déversoir et des abords.

Echelle de 0,005 p.m (1/200)





**1. Plan du moulin de Moulin-l'Arconce, par l'ingénieur Hutin, 1911, archives départementales 71, cote 7 S 9**

**2. Vue du moulin et du château de Moulin-l'Arconce, dans les années 1920, période où la démolition du château avait commencé, carte postale, vers 1920, archives départementales 71**

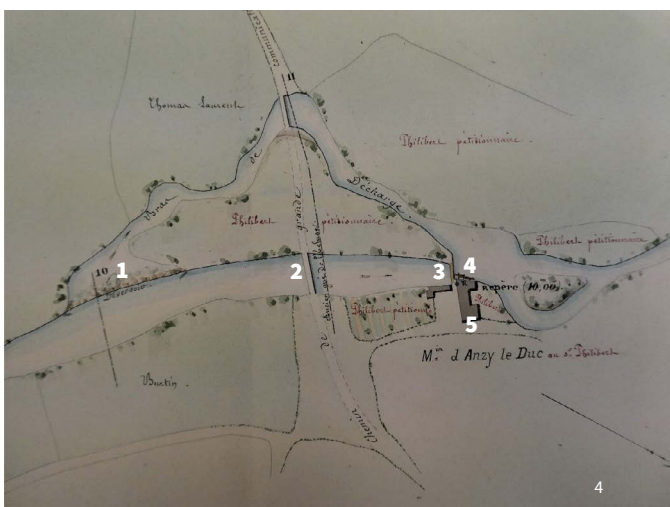
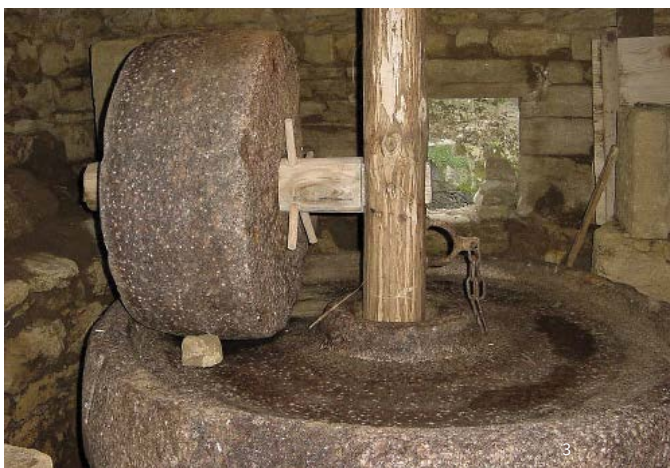
**3. La maillerie et sa meule à chanvre verticale au moulin de Cray (Anzy-le-Duc) © Guy Simon/Moulin du Cray**

**4. Plan du moulin d'Anzy par l'ingénieur Foltz, 1852, archives départementales 71, cote 7 S 9**

L'installation d'un moulin à eau implique tout d'abord de construire un barrage sur la rivière afin de former une retenue d'eau. Ce barrage est constitué de vannes (souvent désignées aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles sous le nom d'empellement), panneaux qui peuvent être abaissés ou relevés afin de retenir ou de la laisser passer l'eau. Les vannes du barrage sont appelées vannes de décharge, dans le sens où elles permettent de régler la hauteur d'eau en amont du barrage. Le système est souvent complété d'un déversoir, petit ouvrage de maçonnerie qui permet à l'eau de s'évacuer dans la rivière en cas de trop-plein.

La retenue d'eau alimente un petit canal (ou bief) destiné à faire fonctionner le moulin. Ce bief est barré par des vannes, dites « ouvrières » ou « motrices », qui engrangent une chute d'eau, lorsqu'elles sont ouvertes, permettant de faire tourner la roue à aubes du moulin. En tournant, cette dernière actionne une série d'engrenages qui vont eux-mêmes mettre en mouvement une meule pour écraser le grain et produire la farine.

Les moulins à eau ont connu de nombreux usages et ont notamment été utilisés pour actionner des martinets, gros marteau à bascule destiné au travail du fer, mais aussi pour carder (démêler et aérer) et feutrer la laine. En 1890, au moulin du Cray, à Anzy-le-Duc, il est fait mention d'une maillerie, moulin à chanvre dont la meule dressée verticalement servait à broyer les tiges de chanvre pour en extraire la fibre (ou filasse) destinée à la fabrication de toile.



1. Déversoir
2. Passage à gué
3. Barrage
4. Roues à aubes
5. Moulin



# L'EAU, UNE RESSOURCE : L'ABREUVEMENT



La présence des prés en bordure des rivières permet aux animaux de s'abreuver directement au niveau du cours d'eau. Au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, l'accroissement du cheptel et des surfaces en herbe conduit les éleveurs à aménager de multiples points d'abreuvement : les mares.

En pays Charolais-Brionnais, ces mares liées à l'activité d'élevage ont été bien conservées, même si elles sont aujourd'hui parfois remplacées par de nouveaux dispositifs : abreuvoirs alimentés par des tonnes à eau (stockage des eaux de pluie) ou le réseau d'eau potable. Il existe plusieurs types de mares : des mares, dites « semi-naturelles » et temporaires, sorte de petites dépressions ou de cuvettes dans un terrain, alimentées par les eaux de pluie et les eaux de ruissellement, et des mares aménagées et permanentes, creusées dans le terrain, alimentée par l'eau d'un ruisseau en surface ou par la captation d'une source souterraine.



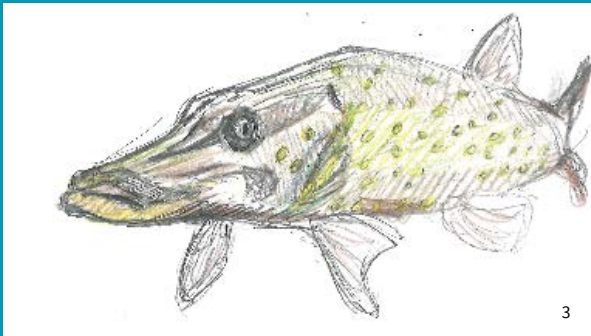
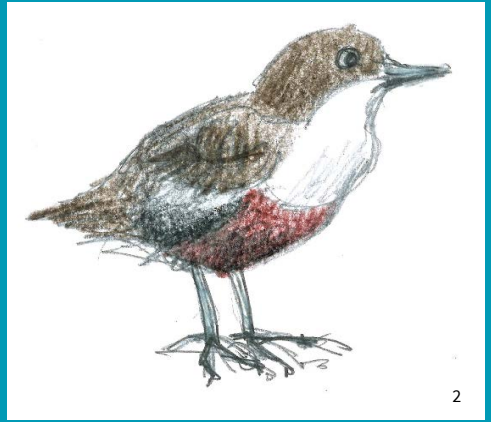
**1, 2, 3 et 4. Exemples de mares sur le territoire du Bien**

© D. Fayard

Les mares sont souvent clôturées sur trois de leurs faces, ne laissant qu'un seul côté ouvert pour permettre aux bovins de boire. Cette pratique a pour objectif de limiter l'accès des animaux au point d'eau et les dégradations et pollutions liées au piétinement et aux déjections. Certaines mares sont mêmes maçonnées, avec leur pourtour entièrement recouvert d'un appareil en moellons (petites pierres grossièrement taillées), afin de limiter la croissance de la végétation, faciliter l'entretien, voire offrir une eau de meilleure qualité. Les mares constituent un patrimoine fragile, menacé par un phénomène d'assèchement, lié au changement climatique, et un phénomène d'abandon, principalement lié aux difficultés d'entretien et aux risques sanitaires et bactériologiques qu'elles peuvent potentiellement présenter pour les bovins.









# UNE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ



Les milieux aquatiques du Charolais-Brionnais, rivières et mares, en plus de leur intérêt patrimonial et historique indéniable, abritent un réservoir de biodiversité, qu'il faut protéger.

Le bassin versant de l'Arconce, abrite une quarantaine d'espèces de mollusques, crustacés, amphibiens, insectes, oiseaux, reptiles et mammifères, dont plusieurs sont protégées par des directives européennes (« Habitat » ou « Oiseau » - voir fiche de la ZNIEFF « haute Vallée de l'Arconce ») : 5 espèces d'oiseaux (le cincle plongeur, le rémiz penduline, le merle à plastron, le bruant des roseaux et le pipit spioncelle), 2 mammifères (le castor et la loutre d'Europe) et 2 amphibiens (le crapaud sonneur à ventre jaune et la rainette verte), ainsi que 3 espèces de poissons (la lamproie de planer, le chabot et la bouvière). Parmi les autres espèces remarquables, on peut citer l'écrevisse à pieds blancs. Cette richesse faunistique est néanmoins fragile et menacée par la dégradation progressive des cours d'eau, certains aménagements humains et l'introduction d'espèces invasives, telles l'écrevisse californienne, le poisson-chat, la perche-soleil ou le ragondin.

Une partie de la vallée de l'Arconce – la « Haute

Vallée » entre Changy et Anzy-le-Duc – est reconnue pour son intérêt écologique et classée en ZNIEFF (Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Trois espèces végétales protégées ont également été inventoriées dans la zone : la pulicaria commune, le trèfle souterrain et l'orchis grenouille.

**1. Le castor...à ne pas confondre avec son cousin le ragondin**

© A. Michel

**2. Espèces d'oiseaux protégés : le cincle plongeur, qui plonge tête la première et trouve sa nourriture au fond des cours d'eau** © A. Michel

**3. Un des grands prédateurs de nos rivières, le brochet**

© A. Michel

**4. Espèces d'oiseaux protégés : le pipit spioncelle, bel oiseau de 17 cm environ, vivant dans les pâturages proches des cours d'eau** © A. Michel

**5. Amphibiens protégés : crapaud sonneur à ventre jaune**

© A. Michel

**6. Espèces d'oiseaux protégés : le rémiz penduline, petit oiseau caractérisé par son « masque noir »**

© A. Michel

**7. Amphibiens protégés : la rainette verte** © A. Michel

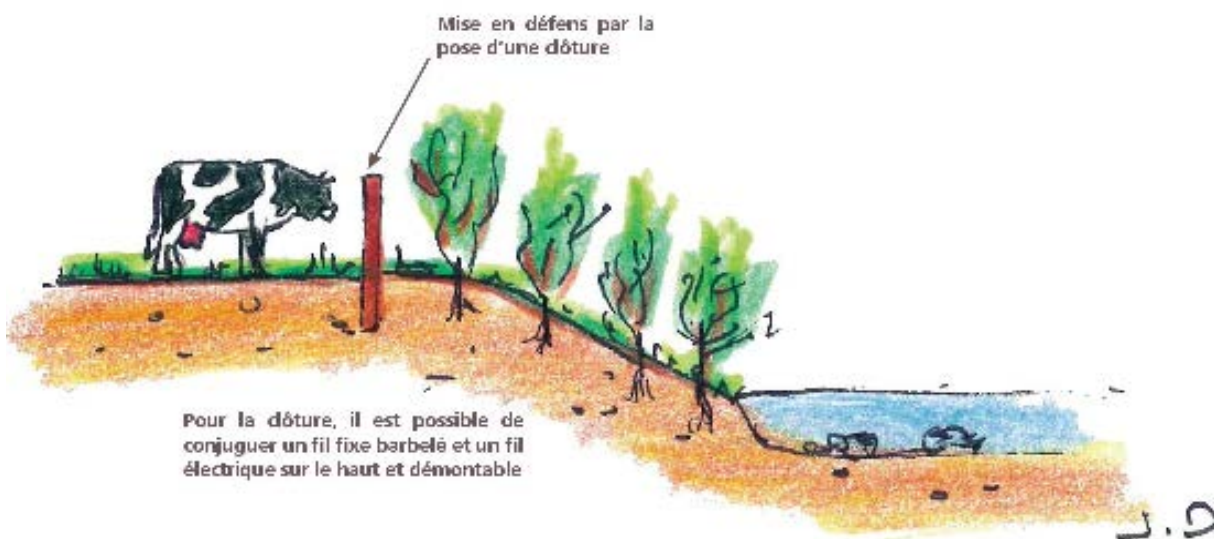
**8. Une des nombreuses espèces de libellules, présentes dans la vallée de l'Arconce, l'Agrion de Mercure** © A. Michel

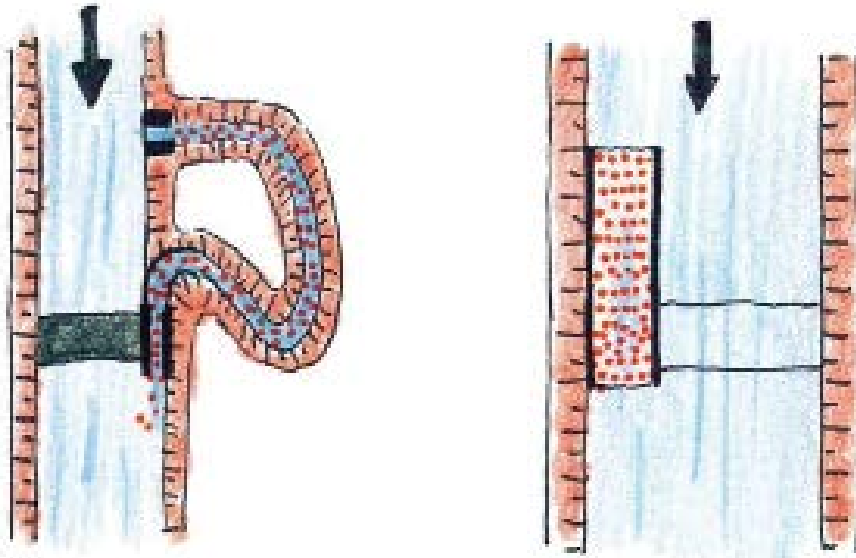
# COMMENT GÉRER LA RIVIÈRE AUJOURD'HUI ?

Aujourd'hui, la dégradation des cours d'eau est un fait avéré. Le réchauffement des eaux, l'eutrophisation (développement d'algues et de matières organiques) et le colmatage (accumulation de dépôts de sédiments fins dans le fond des rivières) perturbent l'équilibre écologique des cours d'eau et peuvent entraîner la régression de certaines espèces. L'absence de ripisylve (végétation des bords de cours d'eau), les pollutions chimiques et les barrages ou obstacles aménagés dans les rivières contribuent à cette détérioration.

La réglementation actuelle a introduit deux notions : celle de renaturation des cours d'eau, qui vise à restaurer un milieu modifié et dénaturé par l'homme dans un état proche de son état naturel initial, et la continuité écologique, qui vise à permettre la circulation de certaines espèces de poissons migrateurs et des sédiments sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau

Ces objectifs ne visent pas nécessairement l'arrêt définitif de toute activité et de toute relation humaine avec le cours d'eau. Néanmoins, plusieurs opérations cherchent à adapter certains ouvrages et certaines pratiques pour les rendre plus compatibles avec l'amélioration du cours d'eau.

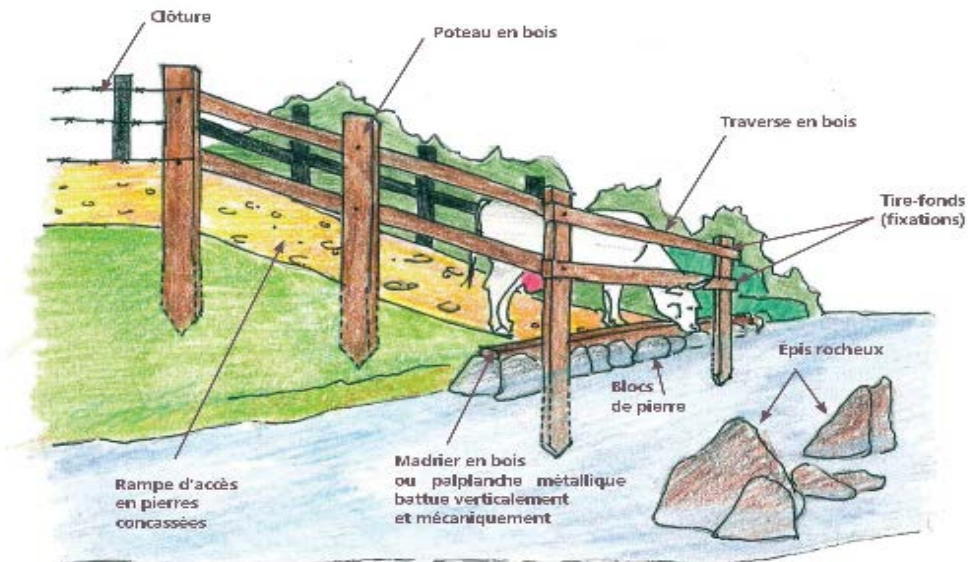




**Schéma d'aménagements d'un barrage dans l'optique de restaurer la continuité écologique** © Jérôme Derigon et Céline Dechavanne, SYMISOA

Ainsi, les barrages qui entravent la continuité écologique peuvent être détruits, dans le cas où ils n'ont plus aucune utilité et où leur conservation ne présentent pas d'intérêt d'un point de vue patrimonial. Dans le cas contraire, ils peuvent être contournés par l'aménagement d'un bras de rivière artificiel ou encore être aménagés pour inclure une passe à poissons (permettant aux espèces migratoires de remonter le cours d'eau). Certaines opérations pro-

posent également des adaptations de l'activité d'élevage, afin de limiter l'accès des bovins à la rivière: clôture des berges (pour permettre à la ripisylve de repousser), aménagement de points ou de systèmes d'abreuvement, évitant l'accès complet au cours d'eau, et de points de passage suffisamment larges pour ne pas entraver le débit de la rivière et empierrés pour éviter le transport de sédiments fins.



**Schéma d'une descente aménagée avec un point d'abreuvement en bord de rivière, limitant l'accès des animaux à celle-ci**



« L'ARCONCE, A RECONCIA, SORT DE LA FONTAINE DU PREGNIS, AU-DESSOUS DE MOLERON, PAROISSE DE MANI, (...) ET VA SE PERDRE DANS LA LOIRE AU DESSOUS DE PONT A MAILLI, APRÈS UN COURS DE 15 LIEUES. ELLE EST FORT POISSONNEUSE EN CARPES ET BROCHETS SURTOUT ».

L'abbé Claude Courtepée, Description générale et particulière du duché de Bourgogne, Tome IV, 1779

**Le service patrimoine des villes pays d'art et d'histoire**

propose toute l'année des animations pour les habitants, les touristes et le jeune public. Il se tient à votre disposition pour tout projet.

**Le Pays Charolais-Brionnais appartient au réseau national des Villes ou Pays d'art et d'histoire**

Le label « **Ville ou Pays d'art et d'histoire** » est attribué par le ministre de la Culture après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

**A proximité en Bourgogne-Franche-Comté**

Autun, l'Auxerrois, l'Auxois-Morvan, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Dole, Entre Cluny et Tournus, Joigny et le Jovinien, La Charité-sur-Loire, Nevers et le Pays de Montbéliard bénéficient de l'appellation Ville ou Pays d'art et d'histoire.

**Renseignements,**

Pays Charolais-Brionnais  
Service de l'Animation de l'Architecture et du Patrimoine  
7 Rue des Champs-Seigneurs  
71600 Paray-le-Monial  
Tél : 03 85 25 96 36  
Fax : 03 85 81 13 36  
Contact@charolais-brionnais.fr  
www.charolais-brionnais.fr  
www.patrimoinecharolaisbrionnais.fr  
www.tourismecharolaisbrionnais.fr

